

Décision Générale colonial

Décision n° 377 07/04/1949

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 avril 1949
Numéro JO n° 4 du 01/04/1949	Date du numéro 1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi pour « absence irrégulière » Hoch Roble, infirmier, 6e échelon, en service à l'hôpital colonial. La présente décision aura effet pour compter du 1er avril 1949.